

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 29 SEPTEMBRE 2022

Délibération n°22-09-17a

ANNULE ET REMPLACE SUITE À ERREUR MATÉRIELLE

L'an deux mille vingt-deux et le 29 septembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil communautaire sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de Membres en exercice : 35
- Nombre de Membres présents : 27
- Nombre de votants : 34
- Date de la Convocation : 21 septembre 2022

Objet : Culture - CinéPilat : AAP médiation : demande de renouvellement pour 2023 auprès de la Région AURA

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY : M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ (*Pouvoir de Mme Béatrice RICHARD*) -
CHAVANAY : Mme Brigitte BARBIER (*Pouvoir de M. Patrick MÉTRAL*), M. Yannick JARDIN (*Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET*), Mme Nathalie BÉAL -
CHUYER : M. Philippe BAUP -
LUPÉ : M. Farid CHERIET -
MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL (*Pouvoir de M. Thomas PUTMAN*) -
PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX (*Pouvoir de Stéphane TARIN*), Mme Franceline COMAS, Mme Martine JAROUSSE (*Pouvoir de Mme Agnès VORON*), Mme Corine ALLIOD-KOERTGE -
ROISEY : M. Philippe ARIÈS (*Pouvoir de M. Michel BOREL*), M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL (*Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER*), M. Jean-Baptiste PERRET (*Pouvoir à M. Yannick JARDIN*) -
CHUYER : Mme Béatrice RICHARD (*Pouvoir à M. Jacques BERLIOZ*) -
MALLEVAL : M. Thomas PUTMAN (*Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL*) -
PÉLUSSIN : Mme Agnès VORON (*Pouvoir à Mme Martine JAROUSSE*), M. Stéphane TARIN (*Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX*), M. Jean-François CHANAL -
VÉRANNE : M. Michel BOREL (*Pouvoir à M. Philippe ARIÈS*).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

VÉRANNE : Mme Martine MAZOYER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220929-22_09_17a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

Affichage : 09/01/2020

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a renouvelé son Appel À Projet (AAP) médiations du cinéma ayant pour but d'accompagner les salles de cinéma indépendantes dans la mise en œuvre de projets de médiation visant à attirer le public, en particulier le public jeune, et faire découvrir aux spectateurs la diversité du cinéma. Avec le soutien du Centre National du Cinéma (CNC) et de l'image animée, l'accompagnement prend la forme d'une aide financière pour couvrir les dépenses relatives à l'emploi de médiateurs culturels.

Le soutien accordé, dans le cadre de cet appel à projets, est plafonné à hauteur de 75 % du coût du projet, les 25 % restant à charge de la structure d'accueil.

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien a répondu à cet appel à projet en septembre 2021 et a été retenue pour l'année 2022 pour la cinquième année consécutive. La subvention obtenue pour le projet 2022 a été de 10 000 €, sur un projet global à 16 000 €.

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien recrute un agent de médiation à mi-temps pour réaliser cette mission. Ce même agent exerce des missions d'agent technique – accueil - projectionniste pour 30 % de son temps de travail.

Il est proposé au conseil communautaire de répondre à l'AAP médiations du cinéma de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur la base des éléments présentés ci-dessus, en sollicitant le montant identique de subvention que l'année précédente, soit 10 000 €.

Il s'agit aussi de solliciter l'embauche d'un médiateur - agent d'accueil à 80 % pour douze mois pour l'animation dans la salle, la recherche de nouveaux publics et la communication, la projection, l'accueil et d'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

BUDGET AAP MEDIATIONS DU CINEMA 2023

DEPENSES			RECETTES		
	n-1	2023		n-1	2023
Coût emploi Médiateur			Aide de la Région ARA		
<i>CDD 12 mois 17,5H hebdo</i>	13 000 €	13 000 €	-Pour l'emploi du médiateur	9 500 €	10 000 €
Frais Animation	2 500 €	2 500 €	-Pour l'animation et la com	500 €	
<i>Intervenants, défraiements</i>					
<i>Location de films, buffet</i>					
Frais Communication	500 €	500 €	Apport CCPR - CinéPilat	6 000 €	6 000 €
TOTAL		16 000 €			16 000 €

Montant total aide sollicitée auprès de la Région pour 2022-23 = 10 000€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220929-22_09_17a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

Affichage : 09/01/2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

- autorise M. le Président à répondre à l'AAP médiations du cinéma de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur la base des éléments présentés ci-dessus, en sollicitant le montant identique de subvention que l'année précédente, soit 10 000 €,
- sollicite l'embauche d'un médiateur - agent d'accueil à 80 % pour douze mois pour l'animation dans la salle, la recherche de nouveaux publics et la communication, la projection, l'accueil,
- autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Charles Zilliox', written over a horizontal line.

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220929-22_09_17a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

Affichage : 09/01/2020